

Les perspectives financières des régimes vieillesse de base du RSI à l'horizon de 2050

Au cours des trois dernières décennies, le nombre de travailleurs non salariés n'a cessé de diminuer. Depuis quelques années, cette évolution tend cependant à s'inverser. Ainsi le régime social des indépendants (RSI) connaît une progression de ses effectifs de cotisants, particulièrement marquée depuis 2003. Cette dynamique ne permet toutefois pas de rééquilibrer les régimes vieillesse de base des artisans et des commerçants. Ces régimes, bien avant l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du baby-boom, ont rencontré des difficultés de financement, le nombre de leurs retraités étant supérieur au nombre de leurs cotisants. Les cotisations des actifs ne représentent que deux tiers des dépenses des régimes, le tiers restant étant financé par la compensation démographique et la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S). De plus, comme tous les autres régimes, ceux du RSI ont à faire face au vieillissement de la population.

Les projections financières à long terme des régimes vieillesse de base présentées dans cette étude font apparaître un besoin de financement supplémentaire représentant trois mois de prestations à l'horizon de 2050.

PRINCIPALES HYPOTHESES DE PROJECTION

Les projections financières à long terme des régimes vieillesse reposent sur des hypothèses relatives à l'environnement démographique et économique des régimes. Dans le cadre de ses projections pour l'ensemble du système de retraites français, le Conseil d'orientation des retraites (COR) retient un cadre démographique et économique afin d'harmoniser les

exercices des principaux régimes. Les projections du COR réalisées début 2010 reposent sur les mêmes hypothèses démographiques que celles retenues en 2007, lors de l'exercice précédent, mais actualisent les hypothèses macroéconomiques. Le scénario de référence des projections des régimes vieillesse de base des artisans et des commerçants reprend l'essentiel des hypothèses démographiques générales. En revanche, les données économiques retenues dans les projections présentées ici sont spécifiques aux indépendants.

A l'horizon de quarante ans, ces projections sont évidemment entourées d'une marge d'incertitude : c'est pourquoi des tests de sensibilité ont été effectués afin de mesurer leur robustesse.

Evolution des cotisants artisans et commerçants

Le régime a connu une forte croissance de ces effectifs de cotisants sur les 10 dernières années (+2,6% en moyenne annuelle) mais cette progression a été plus marquée depuis les années 2003-2004. Cependant les régimes des artisans et des commerçants n'ont rattrapé que depuis 2004-2005 le niveau de leurs cotisants de la fin des années 80. Les projections reposent sur une hypothèse de stabilité des effectifs de cotisants. Cette hypothèse est relativement prudente au regard de l'évolution globale de la population active, dont l'INSEE prévoit une augmentation de 1% entre 2009 et 2013 (hypothèse retenue dans les projections du COR).

N° 45 - mai 10

La carrière non salariée commence relativement tard, étant précédée dans la grande majorité des cas par une période de salariat. Dans nos projections, les indépendants débutent leur carrière à 40 ans, à l'image des cotisants d'aujourd'hui.

L'arrivée massive d'auto-entrepreneurs en 2009 amène à s'interroger sur cette hypothèse. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2009, ce nouveau dispositif qui simplifie la création d'entreprise, a connu un franc succès. Les auto-entrepreneurs représentent pour l'année 2009 plus de 10% de l'ensemble des cotisants du RSI et ont conduit à une forte croissance des cotisants du RSI (+11% au 31/12/2009 par rapport à 2008). Il semble toutefois prématuré de déterminer s'il s'agit d'une situation transitoire ou d'une réelle modification structurelle à prendre en compte dans les projections (effectifs à faibles revenus).

Evolution de la mortalité

Des travaux ont mis en évidence que la mortalité des retraités artisans et commerçants est très proche de la mortalité de l'ensemble de la population française. C'est pourquoi les projections du RSI reprennent les mêmes hypothèses que le COR quant à l'évolution de l'espérance de vie. Entre 2000 et 2050, l'espérance de vie à la naissance passerait de 75,3 à 83,8 ans pour les hommes et de 82,8 à 89 ans pour les femmes.

Calcul des prestations en annuités

Les régimes vieillesse de base des artisans et des commerçants ont été alignés sur le régime général en 1972. Les droits acquis avant 1972 ouvrent droit à une prestation en points et ceux acquis depuis ouvrent droit à une prestation en annuités. Cette dernière dépend du nombre de trimestres validés dans le régime, du RAM calculé progressivement sur les 25 meilleures années et du taux de liquidation. Le taux plein de 50% est atteint lorsque la durée d'assurance tous régimes est au moins égale à la durée légale (161 trimestres en 2009), lorsque le nouveau retraité est reconnu inapte ou lorsqu'il est âgé d'au moins 65 ans.

Comme dans le cadre du 8^e rapport du COR, les projections sont réalisées à réglementation constante, en intégrant les évolutions résultant de la réforme des retraites de 1993 et de 2003. La durée d'assurance cible, assurant la stabilisation du rapport entre durée d'assurance permettant d'obtenir une retraite à taux plein et durée moyenne de retraite, serait de 166 trimestres en 2020.

Evolution des comportements de départ en retraite, à législation actuelle

De profondes mutations dans les parcours professionnels, notamment sur les débuts d'activité, que ce soit pour les salariés ou des personnes exerçant une activité indépendante, ont été mis en évidence en analysant les carrières des assurés du RSI (cf. zoom n°28 « Evolution des comportements de départ en retraite des artisans et des commerçants »). La baisse des durées d'assurance validées en début de carrière et l'augmentation du nombre de trimestres requis pour obtenir le taux plein devraient conduire à une hausse de l'âge de départ en retraite de 1,5 an à terme pour les artisans et 1,3 an pour les commerçants en excluant les retraites anticipées qui actuellement abaissent fortement l'âge de départ en retraite des nouveaux retraités. On estime que si le principal critère de départ en retraite restait l'obtention du taux plein, les artisans partiraient en moyenne à 62,5 ans et les commerçants à 63,2 ans à compter de 2025.

Une augmentation de l'âge minimum légal de départ en retraite conduirait à différer encore les départs. En effet, tous les assurés ayant une durée d'assurance suffisante mais ne remplissant pas la condition d'âge devraient reporter leur départ. Ainsi, d'après l'analyse des carrières des assurés, 35% des artisans de la génération 1965 et 25% des commerçants devraient décaler leur départ en retraite si l'âge minimum passait à 61 ans. De même, si le relèvement de l'âge minimum légal conduisait à un relèvement de l'âge d'annulation de la décote (65 ans aujourd'hui), il faudrait analyser la proportion d'assurés n'obtenant pas le taux plein à 65 ans et qui devraient ainsi retarder leur départ en retraite pour prétendre au taux plein.

Un décalage de l'âge légal de départ en retraite conduit, à réglementation inchangée par ailleurs, à une amélioration de la pension grâce à la durée d'assurance pour un polypensionné qui poursuit sa carrière en tant qu'indépendant avant son départ en retraite. Les conséquences d'un décalage de l'âge de départ en retraite sur les effectifs de cotisants sont plus difficiles à appréhender. Ce décalage ne se traduirait pas forcément par des entrées en activité différées pour les jeunes actifs et pourrait donc s'accompagner d'une création nette d'emplois.

Evolution des revenus des artisans et des commerçants

Les revenus des indépendants ont stagné entre 2004 et 2007, alors que le plafond de la sécurité sociale, qui

N° 45 - mai 10

suit l'évolution du salaire moyen par tête évolue de +8% sur cette même période. Ces faibles évolutions récentes conduisent à retenir comme hypothèse une stabilité en termes réels à long terme des revenus des artisans et des commerçants.

La projection du revenu annuel moyen (RAM) repose sur une simulation individuelle des carrières (cf. zoom n°39) qui permet de prendre en compte les réformes de 1993 et de 2003¹ qui modifient le nombre de revenus retenus dans le calcul du RAM.

DES RETRAITÉS TOUJOURS PLUS NOMBREUX

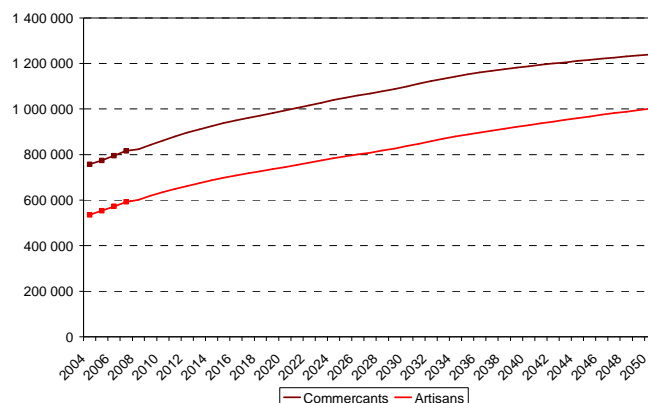
Sur la période récente, le rapport démographique défini comme le rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités (retraités de droit direct et retraités de droit dérivé) s'améliore sensiblement malgré l'arrivée massive de retraités. Cependant, en supposant les effectifs de cotisants constants pendant toute la période de projection, la situation devrait se dégrader d'ici 2050. Pour les artisans, le nombre de cotisants pour 100 retraités diminuerait de 75 à 50 entre 2007 et 2050. Pour les commerçants, ce nombre évoluerait de 73 à 53 (cf. zoom n°28).

Ces résultats reposent sur les hypothèses mentionnées précédemment : des effectifs de cotisants stables, une espérance de vie en augmentation et des comportements de départ en retraite qui tiennent compte des modifications des parcours professionnels pour les jeunes générations d'indépendants. Cependant les tests de sensibilité présentés en fin d'étude mettent en évidence qu'une croissance annuelle des cotisants de 1,25% permettrait de stabiliser le nombre de retraités du RSI au regard de ces cotisants.

On constate que les perspectives démographiques des deux régimes sont relativement proches. Cette similitude résulte principalement des évolutions parallèles constatées des effectifs des artisans et des commerçants et de leur carrière, de plus en plus courte. Le renouvellement des cotisants s'accélère dans les deux populations

La proportion des retraités RSI parmi l'ensemble des retraités devrait rester relativement stable de l'ordre de 10%, le nombre de retraités français devrait progresser de 15 millions en 2008 à 22,9 millions en 2009 selon le rapport du COR d'avril 2010.

Evolution des effectifs retraités de droit direct



Source : RSI – Etudes actuarielles

UNE CROISSANCE SOUTENUE DES PRESTATIONS

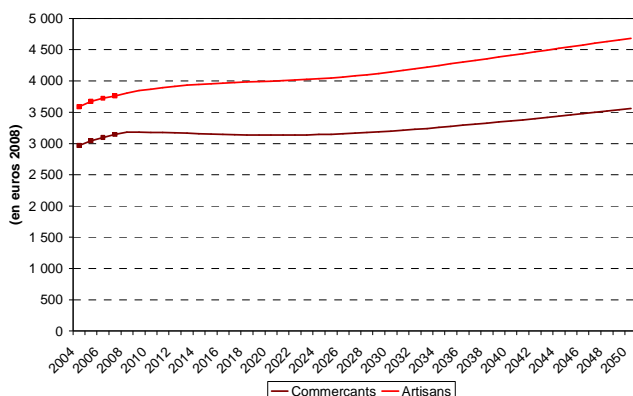
Les masses de pensions de droit direct des artisans et des commerçants devraient globalement doubler d'ici 2050. Cette augmentation est directement liée à la croissance des effectifs de retraités. En revanche, jusqu'en 2025, la pension moyenne de droit direct se stabiliserait pour les commerçants (en euros constants) et augmenterait de 8% pour les artisans. Cette évolution résulte de la combinaison de plusieurs effets :

- ✓ La durée d'assurance validée au RSI a peu d'incidence sur le niveau des pensions des nouveaux retraités : la modélisation repose sur une stabilité de la durée de carrière non salariée constatée aujourd'hui. Il en découle un alignement des durées d'assurance de l'ensemble des retraités sur les carrières indépendantes actuelles.
- ✓ Les réformes des retraites de 1993 relèvent le nombre de revenus pris en compte dans le calcul du revenu annuel moyen (RAM) et allongent la durée de d'assurance pour la proratisation. Toutes choses égales par ailleurs, ces mesures conduiraient à une réduction progressive des pensions jusqu'en 2018 (date de stabilisation des paramètres réglementaires).
- ✓ Cependant, le revenu annuel moyen calculé sur l'ensemble de la carrière augmente tout au long de la période de projection, du fait notamment du renouvellement des populations. Le RAM des nouveaux retraités est supérieur aux RAM des anciennes générations. Les dynamiques des revenus et par conséquent des RAM artisans et commerçants expliquent les écarts de progression entre les pensions moyennes des deux régimes.

¹ Réduction du nombre de revenus pris en compte en fonction du rapport entre la durée d'activité au RSI et la durée d'assurance tous régimes de l'assuré

N°45 - mai 10

Evolution de la pension moyenne de l'ensemble des retraités de droit direct

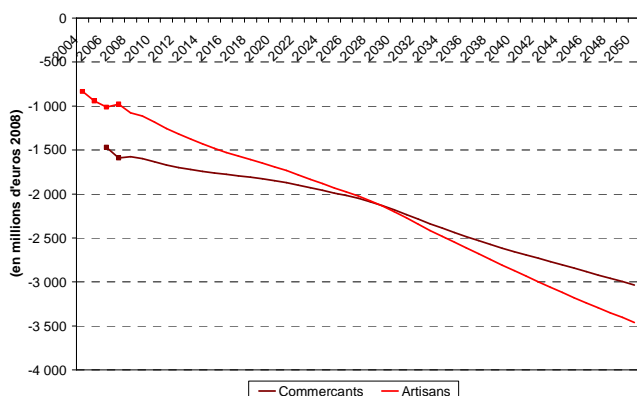


Source : RSI – Etudes actuarielles

AGGRAVATION DU DESEQUILIBRE FINANCIER DES REGIMES VIEILLESSE DE BASE DU RSI

L'écart entre les cotisations et la masse des prestations constitue le solde technique des régimes de retraite. En tenant compte des frais de gestion administrative et les dépenses d'action sociale (soit près de 360 millions), le besoin de financement global s'élèverait en 2050 à plus de 6,85 milliards d'euros 2008 en l'absence de nouvelles réformes, soit près de 4 milliards de plus qu'en 2007. Aujourd'hui, le besoin de financement est comblé par les transferts de compensation démographique et la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S).

Evolution du solde technique des régimes vieillesse de base du RSI



Source : RSI – Etudes actuarielles

Cette dégradation de la situation financière des régimes vieillesse de base du RSI apparaît du même ordre de grandeur – en terme de mois de prestations – que celle du régime général. Dans le rapport du COR d'avril 2010, le déficit du régime général devrait passer de -1,7 milliard en 2008 (soit 0,2 mois de prestations) à 64,4 milliards en 2050 (soit 3 mois de prestations) selon le scénario intermédiaire. Le déficit du RSI, qui représente déjà aujourd'hui 5 mois de prestations, devrait passer à 8 mois en 2050.

Les tests de sensibilité permettent d'encadrer la projection centrale : ils permettent d'apprécier l'incertitude à différents horizons et d'observer la manière dont la modification de variables clés influe sur les résultats.

- ✓ Une évolution annuelle des cotisants de 1,25% permettant de stabiliser le ratio démographique à son niveau de 2007 permettrait de ramener à 6,5 mois de prestations le besoin de financement.
- ✓ La prise en compte de la table de mortalité des assureurs, qui suppose une évolution très favorable de l'espérance de vie, conduit à majorer la masse de prestations de 14% en 2050 ce qui engendrerait près de 1,4 milliard d'euros de déficit supplémentaire.
- ✓ Une évolution annuelle des revenus des non salariés de 1,8% (hors inflation), hypothèse retenue lors des travaux du COR de 2005, conduirait à un alourdissement modéré de son besoin de financement par rapport à aujourd'hui.

Sensibilité des projections aux différentes hypothèses à horizon 2050

	Besoin de financement (en M€ 2008)	Masse Prestations (en M€ 2008)	Retraités Droit direct
Scénario réf.	-6 851	10 031	2 242 586
Stabilité du ratio démographique	-6 338	11 674	2 689 458
Mortalité	-8 258	11 438	2 622 505
Evolution revenu	-6 310	12 979	2 242 586

Source : RSI – Etudes actuarielles

Références

COR : « Retraites : perspectives actualisées à moyen et long terme en vue du rendez-vous de 2010 »

Zoom n°28 « Evolution des comportements de départ en retraite des artisans et des commerçants »

Zoom n°39 « Modélisation de la carrière artisanale »